

1 pas en avant...

et 2 pas en arrière !

Après que la SODEC soit devenue une société filiale d'Auchan France, elle revient chez nous dans ARS !

A partir du 1er décembre 2019, nous accueillerons au sein d'ARS le personnel de la SODEC. Il est affecté aux activités de paie et de gestion administratives au sein des hypermarchés et des supermarchés. Cela représente 118 personnes tous sites confondus.

La mise en œuvre du projet n'aura pas de conséquences sociales pour les salariés de la SODEC, l'objectif de la direction étant de recentrer les activités de paie sur le périmètre d'ARF.

- Transfert automatique des contrats de travail des salariés de la SODEC au sein de la société ARS qui deviendra ainsi leur nouvel employeur.
- Application des dispositions de l'accord relatif à la Prime de Performance applicable au sein de la société ARS.
- Et les salariés SODEC bénéficieront des œuvres sociales et culturelles du CSE UES ARS-ARA.

Les élus CFTC ont accepté à l'unanimité l'intégration de la Soddec au sein d'ARS étant donné qu'il n'y aura pas de conséquences sociales pour les employés dont nous gardons l'expertise. Nous sommes ravis de les accueillir au sein d'ARS et de les accompagner au quotidien dans cette période difficile de transformation de l'entreprise !